

M. EDMOND STEVENS a pris la direction du département des annonces du "Prix Courant."

L'ORGE

La qualité de l'orge du Canada, dit un journal américain, est supérieure à celle de l'orge des Etats-Unis, pour la brasserie et la distillerie.

Voici les quantités que nous avons exportées de 1875 à 1884 :

	Orge en malt	Minots	Minots
1875-76	10.262.541	280.064	
1876-77	6.674.388	314.139	
1877-78	6.720.430	551.605	
1878-79	5.305.792	567.911	
1879-80	7.090.305	1.023.411	
1880-81	9.460.155	643.920	
1881-82	12.147.924	1.123.639	
1882-83	10.021.095	1.073.375	
1883-84	8.596.122	155.670	

BRIQUES UNIFORMES

L'association nationale des fabricants de briques, des Etats-Unis a sa session annuelle a passé des résolutions très importantes.

Cette association représente des intérêts considérables, la fabrication de la brique aux Etats-Unis s'étant élevée de 3,000,000,000 en 1880 à 7,000,000,000 en 1887. Le prix moyen ayant été de \$7,00 par 1000 briques. La production de 1887 représente un montant de \$46,000,000. Le capital investi est de \$54,000,000 réparti entre 6000 fabriques occupant 150,000 ouvriers.

Un des plus grands inconvénients dont se sont plaint depuis longtemps les contracteurs et les architectes était la variation des dimensions des briques. On a prouvé à la session de l'association que dans certaines localités il y avait autant de dimensions que de fabriques.

Les délégués ont décidé de fixer des étalons de grandeurs. Cette décision permettra aux architectes et aux constructeurs de faire des calculs plus exacts, et assurera de meilleures constructions. Les dimensions adoptées ont été :

Briques pressées.—Longueur 8 1/2 pouces, largeur 4 pouces, épaisseur 2 1/2 pouces.

Briques pressées.—Même longueur, et largeur, épaisseur 2 1/2.

Ces dimensions concernent la brique à livrer, c'est-à-dire après cuisson.

On n'a pas cru devoir fixer les dimensions des moules, ces dimensions devant varier suivant la nature de la glaise employée.

Cette résolution de l'association des Briquetiers des Etats-Unis, se recommande à l'attention des fabricants de briques et des constructeurs du Canada. En adoptant une résolution de même nature ces derniers y trouveront un avantage mutuel. Les fabricants, surtout ceux de campagne, obtiendront des prix plus réguliers et par conséquent plus rémunérateurs et les architectes, et les constructeurs pourront préparer et exécuter des travaux avec moins de difficultés et de dépenses.

L'ASSURANCE SUR LA VIE.

Nous trouvons, reproduite, par L'Assurance du journal espagnol *Los Seguros*, la statistique suivante de l'assurance sur la vie en Europe et en Amérique.

France	Angleterre	Allemagne	Autriche-Hongrie	Belgique	Danemark	Espagne	France	Italie	Norvège	Pays des Balkans	Russie	Suède	Grande-Bretagne et Irlande	Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Total
4,649	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34	149,34
671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023	671,023
3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000	3,130,000,000
38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38

Comme on le voit le Royaume-Uni, Angleterre, Ecosse et Irlande, fournit seul plus du tiers des assurances du monde entier; les Etats-Unis viennent ensuite puis l'Allemagne, la France, l'Autriche-Hongrie, etc. L'Australie, vient au septième rang, pour le nombre des compagnies, au sixième pour le montant des assurances et au second rang pour le nombre d'assurés par 10,000 habitants.

Le Canada est loin de faire aussi bonne figure que la colonie-sœur; et cependant notre pays n'a rien à envier à l'Australie sous le rapport de l'intelligence de la population, de la prospérité des habitants, du progrès industriel, commercial ou agricole.

Dans une seule colonne de ce tableau nous avons la supériorité sur les Australiens; nos gens ont plus d'assurance moyenne, par tête d'assuré. L'Australie n'a qu'une compagnie d'assurance de plus que nous et encore, la création récente de "La Canadienne" a dû nous mettre sur le même pied. Pourquoi donc n'avons-nous pas autant d'assurés?

N'est-ce pas surtout parmi nos Canadiens-français que l'assurance sur la vie reste encore inconnue?

Et pourtant, ce n'est pas que notre nationalité ne puisse fournir des agents d'assurance aptes à expliquer à nos gens les avantages de cette protection contre les coups de la mauvaise fortune. La plupart des agents employés par nos compagnies et ceux qui réussissent le mieux parmi ces agents, sont des canadiens français.

Est-ce que ce ne serait pas parce que l'on a négligé jusqu'ici nos compatriotes, qu'on ne s'est pas donné la peine de disséminer dans nos campagnes, par la voie de la presse, ou par des publications spéciales, les notions élémentaires de l'assurance sur la vie?

Nous posons ces questions aux gérants de nos compagnies d'assurance, les priant d'y réfléchir sérieusement et de voir s'il n'y aurait pas moyen de vulgariser chez nous la connaissance des avantages que procure l'assurance sur la vie. Car il suffira certainement que ces avantages leur soient clairement expliqués pour que nos canadiens, qui ne sont pas plus bêtes que les Yankees, s'empressent d'en faire leur profit.

PLOMBIERS

Les plombiers, poseurs d'appareils à gaz et de chauffage, se sont formés en société, dans le but d'améliorer les conditions morales, scientifiques et matérielles, des personnes engagées dans ces branches d'industries. Nous ne saurions trop féliciter les promoteurs de cette association, appelée à rendre d'immenses services au public aussi bien qu'aux industriels faisant partie de cette nouvelle société. Les officiers élus sont MM. J. Date, président; J. W. Hughes, et Savignac, secrétaires, directeurs, MM. J. B. Drapeau, G. Yon, H. Garth, et J. Mattinson.

Le manque d'espace nous force à remettre à un autre numéro, l'examen des résolutions adoptées à la première réunion.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Smardon Brothers" boulangers, Montréal, James F. Smardon & Alexander Smardon, de Montréal. Depuis 1er novembre 1887.

"Fowle & Michaud" manufacturiers, poseurs et marchands de peinture à l'épreuve du feu et de l'eau, Montréal, John Fowle, de Cornwall, manufacturiers et marchands de St-Anne de Bellevue, arpenteur. Depuis 29 septembre 1886.

"Brunet & Demers" menuisiers, entrepreneurs et contracteurs, Montréal, Damase Brunet et Napoléon Daoust, menuisiers de Montréal. Depuis le 1er octobre 1887.

"Irwin Jenkins & Co" marchands généraux, de courtage et de propriétés, Montréal, Irwin Jenkins, hôtelier, et John Wallace Canniff, gentilhomme, de Montréal. Depuis le 1er octobre 1887.

"Murray & Wickens", manufacturiers et tailleurs de marchandises pour hommes. Montréal, James Rae Murray et Albert Wickens, commis, de Montréal. Depuis le 1er septembre 1887.

"Brault & Gendron", épiciers, Montréal, Delvida Brault, menuisier, de Châteauguay et Urgel Gendron, teneur de livres, de Montréal. Depuis le 24 octobre 1887.

"Lareau & Brouillet" épiciers et boulangers, Montréal, Hector Lareau, épicier et boulanger, et Auguste Brouillet, manufacturier de chaussures, de Montréal. Depuis le 1er novembre 1887.

"The Troy Steam Laundry Company," blanchisseurs, Montréal, Samuel W. Scott, blanchisseur, et William Henry teneur de livre, de Montréal. Depuis le 1er novembre 1887.

"Jos Gauthier et frère" commerçants de grains, foin, paille, bois et charbon, au Coteau St-Louis, Joseph Gauthier, commerçant de la ville des Laurentides et Eusèbe Gauthier, commerçant du Coteau St-Louis. Depuis le 1er octobre 1887.

Roach McGillivray & McCoy, arremeurs,

Montréal, George D. Roach, John McGillivray et Robert McCoy, arremeurs de Montréal. Depuis le 1er mai 1887.

"Longtin & Cie," marchands généraux, St-Philippe, Israel Longtin, cultivateur et Diendoné Longtin, forgeron, de St-Philippe. Depuis le 27 octobre 1887.

Guibord et Vincent, manufacturiers et mouleurs en cuivre, Montréal, Joseph Ed. F. Guibord, mouleur en cuivre et Michel Vincent, machiniste de Montréal. Depuis le 1er octobre 1887.

"J. A. Converse manufacturing Company," manufacturiers, Montréal, Alexander Webb Morris et Charles Barclay Morris, manufacturiers de Montréal. Depuis le 1er novembre 1887.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Beauchamp et Leduc," plâtriers de Montréal, composée de Gustave Beauchamp et Napoléon Leduc, a été dissoute le 7 novembre 1887.

La société "Brault et frère, marchands tailleurs, Montréal, composée de Gustave Brault et Louis Arthur Brault, a été dissoute le 15 novembre 1887.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

LIQUIDATIONS

Béancour.—Le stock de la faillite de Mme Beauchemin, a été vendu hier à l'encan par MM. Kent et Turcotte.

Coolicooke.—M. L. E. Anetil, marchand tailleur, offre à ses créanciers 40c dans la plâtre.

Côteau Landing.—MM. Perry & Simpson, commerçants, ont fait cession de leurs biens, M. Chs. Desmarteau a pris possession.

Troquois, Ont.—James McEuan, épicier, est en faillite.

Montréal.—Charles O'Brien, hôtelier, a fait cession de ses biens; passif \$1500.

Une demande de cession a été signifiée à MM. C. Robert & Cie, chapeliers, rue St-Laurent.

Dans l'affaire de Jos. Perrault, chaussures, rue McGill, M. Chs. Desmarteau a vendu le stock à 72c dans la plâtre.

Isaie Dagé, marchand de chaussures, d'Ottawa, dont nous avons annoncé la cession à MM. Kent et Turcotte avait un passif de \$2000 et un actif de \$1800; Les créanciers ont décidé de demander des soumissions pour la vente en bloc de l'actif.

VENTES PAR ENCAN

POUR LA SEMAINE PROCHAINE

PAR BENNING & BALSALOU.

Magnifique propriété de douze arpents à la Côte des Neiges avec maison de pierre et verger appartenant à la succession Augustin Durant dit Desmarchais.

Vente mercredi le 24 novembre courant, aux No 86 et 88 rue St-Pierre, à 11 heures.

PERMIS DE CONSTRUIRE

No. 243, quartier St-Jean-Baptiste, rue Drolet près de la rue Rachel, une maison à 2 1/2 étages, un logement 20 x 30, murs en pierre et brique, couverture plate en métal, Pierre Mainville, propriétaire.

LE PRIX COURANT
demande un correspondant dans chaque ville et village de la province.